

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº M21- 072104

78860

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 8187 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie Nº M21-72104

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation contact@mupras.com
- Prise en charge pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº W19-554359

SZ

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 8187			
Société : FLAM			
<input type="checkbox"/> Actif		<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	
		<input type="checkbox"/> Autre : Hassan	
Nom & Prénom : CHAKLIS			
Date de naissance : 13 MAI 56			
Adresse : Tizioune 1 Rue 32 N° 43 lot Dzare			
Tél. : 66 65 78 96 70		Total des frais engagés : Dhs	

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin : Dr El Haddoury Moutassim Anesthésiste Réanimateur-Clinique Agdal 6, Place Talha Av. Ibn Sina Agdal Rabat INP : 101098887 ICE : 09165506000953			
Date de consultation : 12/01/2010			
Nom et prénom du malade : Abc Duran Age: 65 ans			
<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même		<input type="checkbox"/> Conjoint	
<input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie :			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / / Le : / /
Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
				INP : [REDACTED] Dr El Haddouri Moulay Anesthésiste Réanimateur-Chirurgien Place Talha Av. Ibn Sina Aïd Al Rabat INP : 101098887V ICE : 001865506000053

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE BOULEVARD DOHA 9 Bis Rue 2 Lot. Medina Ain Chok Casablanca - Tél: 05 22 50 15 20	03/06/2023	320,30

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : [REDACTED]
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		COEFFICIENT DES TRAVAUX
H	25533412 21433552 00000000 00000000	
D	00000000 00000000 35533411 11433553	MONTANTS DES SOINS
B		DATE DU DEVIS
		DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



استقبال المستعجلات وحالات الإنعاش (الكبار والأطفال) والفحوص بالأشعة والمخبر على مدار الساعة
Urgences, Réanimation (adultes, nourrissons), Radiologie, Laboratoire 24 h/24, 7j/7

Rabat, le ... 03.06.21

Mr. EL HADDOURY (HASSAN)

*Dr El Haddoury Mohamed
Anesthésiste Réanimateur-Clinique Agdal
6, Place Talha Av. Ibn Sina Agdal Rabat
INP : 101098887
ICE : 001665506000053*



① Brodozyl

49,60



24 x 2 1/2

② Delacan fast

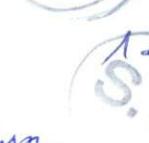
17,70



14 1/2

③ Élurolit

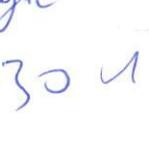
49,50



1-49 x 2 1/2

④ Gufrodyne

320,30 14



15 le m

صيدلية شارع الحسن
Ph. MACIE BOHEMARD DOHA
89 Bis Rue 2 Lot. Medina, Ain Chokh
Casablanca - Tél: 05 22 50 15 33

*Dr El Haddoury Mohamed
Anesthésiste Réanimateur-Clinique Agdal
6, Place Talha Av. Ibn Sina Agdal Rabat
INP : 101098887
ICE : 001665506000053*

5

اللودرييل[®]

كلوروكسيدين - كلوروبوتانول
 محلول لغسل الفم



ELUDRIL
SOLUTION 90 ML

P.P.V: 17DH70



6 118000 010548

LOT : 20E019
PER.: 07 2023

قارورة من فئة 90 مل مزدوجة بخوب - متىس

١٠ اقصى

٢٠ مبلغ

حق الانسان

بيروكسيل كام

فلاست

٦٦



LOT. N° :

944 T 4400

UT. AV. :

08 / 2024

P.P.V:

49 DH 60

٤٩,٦٠



١٥ مُرَصَّـاً مُخَالِـفـاً



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

BIRDOOGYL®

**احترم الدواعي الموصدة
RESPECTER LES DOSES PRÉSCRITES**

يصرف فقط بموجب وصفة طبية - جدول A (لأنحة) Uniquement sur ordonnance - Tableau A

LOT : 20E016
PER.: 04 2023

23

BIRODOGYL
CP PEL B15

P.P.V : 102DH00

P.P.O. : 10237
6 113000 060567

C



Secteur Maroc

Saint-Hélène
Route de Rabat - R.P.1 - Ain Sébaâ
20250 Casablanca

١٥ مُرَصَّـاً مُخَالِـفـاً



جی ڈی ٹی

BIRDOOGYL®

**احترم الدوائين الموصوفة
RESPECTER LES DOSES PRÉSCRITES**

يصرف فقط بموجب وصفة طبية - جدول A (النحوة) Uniquement sur ordonnance - Tableau A

LOT : 20E016
PER.: 04 2023

23

BIRODOGYL
CP PEL B15

P.P.V : 102DH00

P.P.O. : 10237
6 113000 060567

C



• Maroc

santoli-aventure
Route de Rabat - R.P.1 - Aïn Sébaâ
70250 Casablanca

INGRÉDIENTS

calcium (sous forme de carbonate de calcium et de pantothenate de calcium), Magnésium (sous forme de carbonate de magnésium et de sulfate dihydrique de magnésium), Vitamine C, Chloride, Vitamine A, Vitamine E, Potassium, Nicotinamide, Fer, Vitamine B1, Zinc, Vitamine B5, Coenzyme Q10, Vit B6, Manganèse, Vitamine D, Vitamine B2, Vitamine B3, Cuivre, Acide folique, Iode, Sélénium, Molybdène, Vitamine B8, Vitamine K, Chrome, Vitamine B12, Vitamine E.

Additifs alimentaires : acidifiant : Acide citrique - correcteur d'acidité : carbonate de sodium hydrogène - édulcorants : sorbitol, isomalt, aspartame, acesulfame de potassium - arôme : Orange, fruit de la passion - colorant : poudre de jus de betterave - agents antimoussants : Dub Hydrolub, Crosspovidone.

Bayer S.A. Bd Sidi Mohamed Ben Abdellah Casablanca Marina,
Tour d'Ivoire 1, Etage 3, Casablanca 20030 - Maroc



* AJR : Apport journalier recommandé
Poids net: 48 g

Vitamines	pour 1 CP	% AJR*	Minéraux	pour 1 CP	% AJR*
Vitamine A	2267 UI	100	Calcium	120 mg	15
Vitamine B1	1,4 mg	100	Magnésium	80 mg	27
Vitamine B2	1,6 mg	89	Fer	14 mg	200
Vitamine B3/PP	18 mg	91	Iode	75 µg	50
Vitamine B5	6 mg	100	Zinc	8 mg	53
Vitamine B6	2 mg	100	Cuivre	0,9 mg	45
Vitamine B8	30 µg	20	Manganèse	1,8 mg	51
Vitamine B9	200 µg	100	Potassium	20,4 mg	-
Vitamine B12	1 µg	50	Sélénium	50 µg	100
Vitamine C	60 mg	100	Chrome	25 µg	100
Vitamine D	4 µg	80	Molybdène	45 µg	30
Vitamine E	10 mg	100	Chlorure	37,5 mg	-
Vitamine K	25 µg	-	Coenzyme Q10	3 mg	-

Onissé n°: CAPV/7.138.17
Téléphone: +212 3 76 10 10 10

البرجي
لتنشيط المطافدة
وتعزيز المقاومة
والطبيعة

فيتامينات، أصلاب معدنية
مع كوازن يم B10
وفيتامينات المجموعة B
بنكهة البرتقال والقرنفل
10 أقراص طهارة

5
36x36x108

بدون سكر